AVIS AUX AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

La commune de Neufchâteau procèdera à la désignation d'un expert-agriculteur suppléant (H/F), afin de composer la commission communale de constat de dégâts aux cultures.

La durée de la désignation équivaut à une législature.

Cet appel fait suite à la publication de la nouvelle législation relative aux calamités agricoles (Décret du 23 mars 2017 et AGW du 31 mai 2017).

Les candidatures doivent être remises à l'Administration communale, Grand'Place 1 à 6840 Neufchâteau, au plus tard le 15 juin 2020.

Le Directeur général,

J-Y.DUTHOIT

La Bourgmestre,

M. MONS delle ROCHE